



Le DG de la commission européenne chargé de l'énergie. / JPH CONTY

L'Europe à bord de l'Energy Observer

Alors qu'il était en escale récemment dans le port de Bastia, le premier navire carburant à l'hydrogène a reçu la visite de Dominique Ristori, le directeur général de la commission européenne en charge de l'énergie qui soutient le projet depuis 2017. Il a notamment rappelé que "la transition écologique et la transition énergétique ne doivent pas être vécues comme des contraintes. Elles sont d'abord des opportunités."

Aire marine protégée et tourisme régulé sur l'île de Pâques

Le Chili a récemment décidé de réguler le tourisme sur l'île de Pâques en durcissant les conditions d'accès et la durée du séjour sur cet espace de moins de 170 km² qui compte seulement 8000 habitants. Cette île paradisiaque du Pacifique soumise à la pression touristique (100 000 vacanciers débarquent chaque année) et immobilière a vu sa production de déchets plastiques doubler en l'espace de quelques années. Cette décision intervient quelques mois après l'annonce officielle de la création d'une vaste aire marine protégée autour de l'île de Pâques afin de restreindre pêche industrielle et extraction minière tout en préservant les activités de pêche traditionnelle des Rapa Nui.

Contactez-nous sur mer@corsematin.com

Les militaires avaient été chargés de libérer les voies de navigation. Ces membres de la force d'action navale possèdent en fin chacun leur spécificité : le contre-terrorisme pour les équipes basées dans le Manche, le travail sur les eaux polluées pour celles de l'Atlantique et les opérations amphibies pour la Méditerranée.

SANDRA CARLOTTI

Découverte d'un obus, la préfecture maritime rappelle les règles

S'il y a un exemple à ne pas suivre, c'est celui du jeune homme qui a découvert la semaine dernière, à Saint-Cyr-sur-Mer (Var) un obus datant de la Seconde Guerre mondiale et a trouvé bon de... le ramener chez lui. L'engin a finalement été neutralisé par les démineurs mais il aurait pu exploser.

Après cet épisode, la préfecture maritime de la Méditerranée, en a profité pour rappeler quelques règles de bon sens. En mer, c'est la Marine nationale qui, seule, est habilitée à neutraliser un engin explosif. Si ce dernier est immergé, il faut relever les coordonnées géographiques et si possible, baliser le point de mouillage. S'il est remonté à bord d'une embarcation, la consigne est de rester éloigné des autres navires, du rivage et d'attendre l'arrivée des secours. Il faut signaler la découverte de l'engin en contactant par téléphone le 196 (urgences en mer), ou le canal 16 de la VHF et fournir un maximum de détails, comme le nom et l'immatriculation du navire, sa position, une description de l'engin.

Sur une plage ou près du littoral, le maire et les services de la Sécurité



En mer, la Marine nationale est la seule habilitée à neutraliser un engin explosif. / PHOTO CHRISTIAN BUFFA

été civile sont compétents pour traiter la découverte d'une munition, d'un obus.

Il faut savoir que le signalement sans délai de la découverte d'un engin potentiellement explosif est impératif pour des raisons évidentes de sécurité mais également une obligation légale. Au mois de juillet, tout un quartier de Cannes

a été complètement bloqué pour procéder au contre-minage d'une munition historique retrouvée immergée à deux mètres de profondeur, près d'une plage. Le temps des opérations, la population avait été confinée et la baignade interdite dans un rayon de... 700 mètres.

S. C.